

**Zeitschrift:** Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

**Herausgeber:** École fédérale de sport de Macolin

**Band:** 52 (1995)

**Heft:** 6

**Rubrik:** Échos de l'EFSM

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CFS: pas de nouvelles amputations financières pour Jeunesse + Sport!

Hansruedi Löffel, secrétaire de la CFS  
Adaptation française: Eveline Nyffenegger

**Le budget 1996 attribué au sport par la Confédération, l'analyse de demandes de garanties de déficit et l'acceptation de projets de recherche, de même que la décision à prendre quant à une révision partielle de la Loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports ont constitué les points forts discutés lors de la première séance de la CFS (1995), séance organisée à Macolin.**

Le calcul des dépenses pour les années 1996 à 1999 est basé sur le plafonnement du budget 1995 accepté par le Parlement. Le sport doit lui aussi s'en accommoder. Toutefois, la CFS mettra tout en œuvre afin qu'une exception soit faite en faveur de Jeunesse+Sport. En effet, une limitation des dépenses au niveau du budget 1995 aurait pour conséquence la réduction incompréhensible et inacceptable des indemnités accordées. Ces dernières sont souvent une aide indispensable au bon fonctionnement des sociétés sportives – sociétés qui viennent d'ailleurs d'être touchées déjà par les mesures d'économie précédentes – tout en assurant

un encadrement de qualité pour les centaines de milliers de jeunes qui participent au mouvement.

\*

La volonté d'organiser des manifestations sportives internationales en Suisse a eu pour conséquence, cette année, la demande de 14 garanties de déficit à examiner et à soumettre à l'acceptation du Conseil fédéral par la CFS. Mais là également, en raison des finances réduites, les montants accordés sont plutôt restreints.

\*

La Confédération peut accorder son soutien financier à des projets de recherche dans le domaine des sciences du sport. Là aussi, les demandes excèdent le crédit à disposition. Par ailleurs, la commission regrette que les résultats des projets menés à bien ne donnent pas lieu à des rapports à son attention. Cette lacune doit absolument être comblée.

\*

La révision partielle de la Loi fédérale du 17 mars 1972 encourageant la gymnastique et les sports va bon train: d'une part, des termes périmés depuis

longtemps sont adaptés à l'actualité. Ainsi, le mot «gymnastique» en relation directe avec le sport a été supprimé (Commission fédérale de sport, notamment). D'autre part, des modifications d'ordre interne à l'EFSM sont prévues comme, par exemple, l'accès au statut de Haute école spécialisée et à celui d'Office fédéral du sport. Sans surprise de dernière minute, la loi et ses 13 ordonnances pourraient entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1997.

\*

Jean-Pierre Eberlé, de Genève, et Bernard Brünisholz, de Fribourg, ont démissionné de la CFS à la fin janvier pour l'un et à la fin février pour l'autre. Chacun d'eux présidait une sous-commission. Rose-Marie Repond dirige avec effet immédiat la sous-commission pour la formation des maîtres d'éducation physique et Michael Geissbühler (jusqu'à présent vice-président), celle des installations de gymnastique et de sport. Marco Astolfi, directeur de la formation des maîtres d'éducation physique à l'Université de Lausanne, est le nouveau représentant de la Conférence des directeurs des instituts universitaires de sport. Il prend la place de Jean-Pierre Eberlé, sortant. ■

## Otto Stich à Macolin et à Tenero

Le conseiller fédéral Otto Stich, responsable du Département des finances, a visité, début mai, l'EFSM puis, sitôt après, le Centro sportivo Tenero (CST). Il a voulu se rendre compte *de visu* des projets de construction en installations sportives de ces deux institutions. En effet, l'EFSM a élaboré un concept global d'exploitation et de construction d'installations sportives pour la période allant de 1994 à 2002. Ces travaux sont devisés à plus de 85 mio de francs. Sur notre photo, au premier plan: Otto Stich, conseiller fédéral, en compagnie de Heinz Keller, directeur de l'EFSM; derrière, à g.: Feri Khanlari, proche collaborateur du conseiller fédéral, écoutant les explications de Toni von Mühlenen, responsable du concept. (Ny) ■

